

MaPrimeRénov, prime de transition énergétique était jusque-là destinée à certains propriétaires pour les aider à financer les travaux et/ou dépenses de rénovation énergétique de leur résidence principale.

A compter du 1er janvier 2021, le bénéfice de MaPrimeRénov' est étendu à tous les ménages, y compris les propriétaires bailleurs, ainsi qu'aux copropriétés.

Cette prime est gérée par l'Anah centrale et non par les délégations locales de l'Anah qui ne sont pas en capacité de renseigner.

En conséquence pour toutes demandes d'informations sur le processus de dépôt de MaPrimeRenov', sur les travaux subventionnables, le montant d'aide, les délais de traitement il faut contacter le:

0806 70 38 03

ou se connecter au :

<https://www.maprimerenov.gouv.fr>